

Ecole primaire du centre

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

2 rue Louise de Savoie

du 07 / 11 / 2019

01 160 Pont d'Ain



| MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE | | | Représentant |
|---|---------|--------|-------------------------------------|
| Inspecteur de l'éducation nationale : | | | |
| MEMBRES VOTANTS | | | |
| NOM | Présent | Excusé | Représentant |
| Directeur de l'école - Président : Nathalie Riffault | X | | |
| Maire : Gérard Guichard | X | | |
| Conseillers municipaux : Mesdames Bullifon et Garnier | X | | |
| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE | | | |
| Simon Pahin | | X | |
| Laëtitia Boillot | X | | |
| Luc Fichaux | X | | |
| Julie Zanolin | X | | |
| Muriel Saint-Pierre | X | | |
| Maxellende Scalbert | X | | |
| Patricia Dalloz | X | | |
| Karen Froment | X | | |
| Camille Rubv | X | | |
| Camille Suarez | X | | |
| Elodie Gagnard | X | | |
| Charline Boizet | X | | |
| REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES | | | Suppléants assurant un remplacement |
| Bourdeauducq Vincent | X | | |
| Barbosa Audrey | | X | |
| Benssoussan Xavier | | X | |
| Michaud David | X | | |
| HasniEliane | X | | |
| Leclercq Anne | X | | |
| Ravet Magalie | X | | |
| Mast Jean-Yves | X | | |
| Gonthier Olivier | X | | |
| Henry Varev Caroline | X | | |
| Baudrat Amandine | X | | |
| VOIX CONSULTATIVE | | | |
| RASED : | | X | |
| Médecin scolaire : | | X | |
| Infirmier(e) scolaire : | | X | |
| Assistante sociale : | | X | |
| Représentant périscolaire : | | X | |
| D.D.E.N. | | X | |
| AESH Littéras Veronique | X | | |
| AESH Karine REY | X | | |

Procès-verbal établi le 07/11/2019

Le président, directeur de l'école

Nom : Mme Riffault

Signature

Enseignante, directrice adjointe, faisant office de
secrétaire,

Nom : Mme Froment

Signature

Date : 07 novembre 2019

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Présentation de l'équipe pédagogique et effectifs de l'école
Premier bilan du passage à la semaine à 4 jours
Périscolaire et cantine
Budget 2020
Chemin d'accès école

1) Présentation de l'équipe pédagogique, éducative et des effectifs :

Ils sont à ce jour :

| |
|----------------|
| PS : |
| MS : |
| GS : |
| CP : |
| CE1 : |
| CE2 : |
| CM1 : 26 |
| CM2 : |
| Dont Ulis : 11 |
| total : |

Selon la répartition suivante :

| | | |
|---------|----|---------------------------|
| PS/MS | 26 | Mme Boizet et M. Pahin |
| MS/GS | 25 | Mme Boillot |
| CP | 24 | Mme Dalloz |
| CP/CE1 | 24 | Mme Suarez / M. Pahin |
| CE1 | 24 | Mme Saint--Pierre |
| CE2 | 27 | Mmes Zanolin et Scalbert |
| CE2/CM1 | 27 | M Fichaux |
| CM1 | 25 | Mme Froment |
| CM2 | 23 | Mmes Riffault et Scalbert |
| CM2 | 24 | Mme Gagnard |
| Ulis | 11 | Mme Ruby |

Les AVS présentes sur l'école sont : Karine Rey et Mme Llitéras : AVS AESH (accompagnement pour les élèves en situation de handicap).

Mme Ferriol : musicienne intervenante, sous-contrat avec la Communauté de Communes

Présentation du RASED. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté se compose théoriquement de trois personnes : un psychologue scolaire, une enseignante rééducatrice et une enseignante spécialisée. Sur le secteur de Pont d'Ain interviennent :

Mme Pauget, rééducatrice intervenant pour des problèmes liés au comportement des élèves

Mme Chappau, enseignante spécialisée qui intervient dans le cadre des difficultés scolaires et de leurs préventions. Il est rappelé que Mme Chappau étant enseignante de l'école, n'a pas besoin d'une autorisation particulière pour travailler avec un groupe d'enfants, mais elle en informera les parents.

Si vous souhaitez contacter le RASED, vous pouvez le faire au 04 74 39 16 72 et laisser un message.

Cette année aucun psychologue n'a été affecté sur l'école en raison des restrictions budgétaires du rectorat. Ceci risque d'avoir des conséquences importantes sur l'orientation des élèves en difficultés, sur le dépistage des enfants précoces et de toutes autres particularités des élèves ayant un impact sur les apprentissages.

2 Premier bilan du passage à la semaine à 4 jours

Depuis le retour à la semaine à quatre jours, les enseignants constatent une baisse de la fatigue des élèves. Ces derniers sont plus réceptifs le matin. Les après-midis ne sont ni trop longs, ni trop courts pour les apprentissages.

Le sondage réalisé auprès des parents laisse apparaître un bon niveau de satisfaction en ce qui concerne les horaires de l'école.

3 Périscolaire et cantine

L'attention est attirée sur le fait que certaines familles sont en retard pour venir chercher leur enfant. Il est donc rappelé que les enseignants ne sont pas responsables des élèves après 11h50 et 16H05.

En ce qui concerne le périscolaire, la communauté de communes n'a pas recruté de personnel pour remplacer les intervenants qu'elle employait jusqu'alors. Elle invoque des contraintes budgétaires liées à l'arrêt de subventions.

Certains problèmes se posent dans la mesure où il manque quelques places au périscolaire. Il semble que des familles inscrivent leur enfant « par précaution », monopolisant ainsi des places. De même, certains parents inscrivent leur enfant, non par nécessité mais par commodité. La collectivité appelle au civisme et demande aux familles de ne pas inscrire leur enfant au périscolaire sans réelle nécessité.

4 Budgets, travaux et investissements

Du mobilier pour les deux classes de maternelle et Ulis a été acheté.

Une climatisation a été installée dans la classe de CM2.

Des prises électriques ont été rajoutées et un réseau Wifi a été installé. Au grand regret des enseignants, celui-ci n'est pas déployé partout et n'est pas toujours opérationnel.

La classe de MS/GS a entièrement été refaite (bouchage des trous et de certaines aérations, fibre de verre au mur, peinture) suite aux recommandations de l'entreprise ayant procédé au diagnostic sur la présence de radon. La mairie déclare avoir réalisé tous les travaux préconisés dans le rapport d'expertise.

Comme demandé lors du dernier conseil d'école, des mesures du radon sont en cours dans les salles situées au rez-de-chaussée. Les résultats seront portés à la connaissance de l'équipe enseignante et des représentants de parents, vers la fin décembre. La mairie n'exclue pas la possibilité d'effectuer des mesures aux étages si du radon devait être détecté dans les niveaux inférieurs.

5 Projets et financement

Cross

Le vendredi 18 octobre, les élèves des cycles 2 et 3 (sauf CM2) ont participé à une course d'endurance. Compte tenu de la météorologie incertaine et des contraintes relatives aux transports, le collège a dû reporter sa rencontre prévue le même jour. Les CM2 courront au collège le 15 novembre, sous réserve d'une météo favorable.

Budget

Jusqu'à présent la mairie alloue à l'école, 52€ par élève, pour le financement des fournitures scolaires et le matériel pédagogique. Le budget est réajusté en fin d'année civile suivant l'évolution des effectifs. En 2018, Mme Riffault avait demandé à ce que ce réajustement soit transmis dès septembre afin de connaître le budget réel dont dispose l'école, dans le souci de ne pas le dépasser. Elle renouvelle sa demande.

La directrice attire l'attention sur le fait que le budget accordé par élève est inchangé depuis plus de 10 ans. Or, dans le même temps, les tarifs des fournisseurs ont augmenté de près de 20%.

Pour l'année 2020, l'équipe enseignante souhaiterait :

- Un budget de 60€ par élève pour les fournitures scolaires
- Des séances de piscine (montant estimé à 6600€) afin de permettre à chaque élève de bénéficier de deux cycles piscine dans sa scolarité en élémentaire, conformément aux préconisations de l'inspection académique. (L'école de Pont d'Ain est une des rares de la circonscription dont les élèves n'ont qu'un cycle de 10 séances sur l'ensemble de leur scolarité).
- Une aide au financement des activités culturelles : 1750€
- La fixation des vidéoprojecteurs au plafond demandée depuis 3 ans. En effet, des fils traînent au sol et rendent la circulation dans la classe difficile. Les élèves risquent de s'entraver, de se blesser et de casser le matériel.
- Nous souhaiterions qu'un plan équipement sur plusieurs années soit envisager pour doter toutes les classes d'ordinateurs portables et vidéoprojecteurs. Soient 6 vidéoprojecteurs et 11 ordinateurs portables.

6 Sécurité

◆ Le projet de « mise en sûreté » a fait l'objet d'une révision annuelle.

La législation prévoit deux à trois exercices « incendie » par an : le premier a été réalisé le 1 octobre en 4 minutes 34 secondes. Le temps d'évacuation est lié à la difficulté de faire sortir un grand nombre d'enfants de maternelle (surtout les élèves de petite section) en toute sécurité sur un bord de route très passante. Un autre exercice aura lieu au mois de juin sur le temps de sieste. Les élèves ne seront pas avertis.

Des exercices pour risques majeurs (coulée de boue, explosion de matières dangereuses sur l'autoroute, intrusion, rupture de barrage, inondation, séisme, incendie) doivent également avoir lieu. Un exercice « attentat intrusion » aura lieu le 3 décembre (confinement).

Madame Riffault informe que si les exercices de sécurité sont bien menés au sein de l'école, les modalités d'alerte (une seule corne de brume pour l'école) semblent peu efficaces au regard des mesures de sécurité. L'école demande l'installation d'un signal sonore spécifique pour les dangers extérieurs nécessitant un confinement à l'intérieur des classes. En cas d'intrusion, il est pour l'heure impossible d'avertir toutes les enseignantes d'un danger imminent.

◆ Une demande a été formulée pour que les élèves puissent utiliser le chemin d'accès derrière l'école. Cela n'est pas possible pour l'instant sachant que le terrain n'est ni sécurisé, ni praticable en l'état.

Prochaine date du conseil d'école : 12/03/2020 à 18h00

Heure de fin : 20h